

Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles concernant les subventions SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit de suivi des recommandations essentielles auprès du programme SuisseEnergie (ECH)¹. Les résultats de cet audit sont globalement bons.

Les sept recommandations formulées ont toutes été mises en œuvre

Trois points en suspens portaient le processus de subventionnement, y compris le système de contrôle interne (SCI) et, par là même, une délimitation claire entre subventions et achats, ainsi que les directives concernant la gestion des charges supplémentaires. Après avoir vérifié le processus de subventionnement remanié et le SCI y relatif, et avoir pris connaissance des outils de travail et des opérations de contrôles intégrés dans le processus, le CDF estime que les recommandations émises ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, il était attendu que le soutien financier des prestations de base des associations soit réduit et que les contrats de subventionnement règlent expressément les rapports avec les sous-traitants et l'obligation de renseigner incombant à ces derniers. Le CDF a pu constater que les mesures ou règles préconisées avaient été mises en place et considère, par conséquent, que les deux recommandations sont mises en œuvre.

L'une des recommandations consistait à revoir la planification d'un projet spécifique pour l'année 2017 et, sur cette base, à contrôler le montant des subventions versées entre 2015 et 2017. Dans le cadre de l'audit de suivi, le CDF a pu consulter des relevés et des documents qui ont permis de recalculer les coûts imputables et les revenus des années concernées. Les nouveaux calculs ordonnés par l'Office fédéral de l'énergie ont permis de vérifier que, en dépit de la réduction des coûts imputables (préconisée par le CDF), le cadre légal sur lequel se fonde le calcul des subventions entre 2015 et 2017 était respecté. Raison pour laquelle cette recommandation est, elle aussi, considérée comme mise en œuvre. Sans émettre de nouvelle recommandation, le CDF attire l'attention sur les lignes directrices à appliquer en cas de poursuite du projet. Il souhaiterait que la direction de SuisseEnergie procède à un état de la situation portant sur la structure du projet ainsi que sur les possibilités de simplification et une meilleure transparence avant le prochain renouvellement des contrats.

Lors de l'audit de suivi, la recommandation de renouveler et de faire signer périodiquement des déclarations d'indépendance aux collaborateurs assumant une fonction décisionnelle en matière d'octroi de subventions ou d'achats était encore en suspens. Elle a toutefois pu être clôturée sur la base de la documentation reçue à l'issue de l'audit de suivi.

Texte original en allemand

¹ Ils figurent dans le rapport d'audit PA 17179, disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).